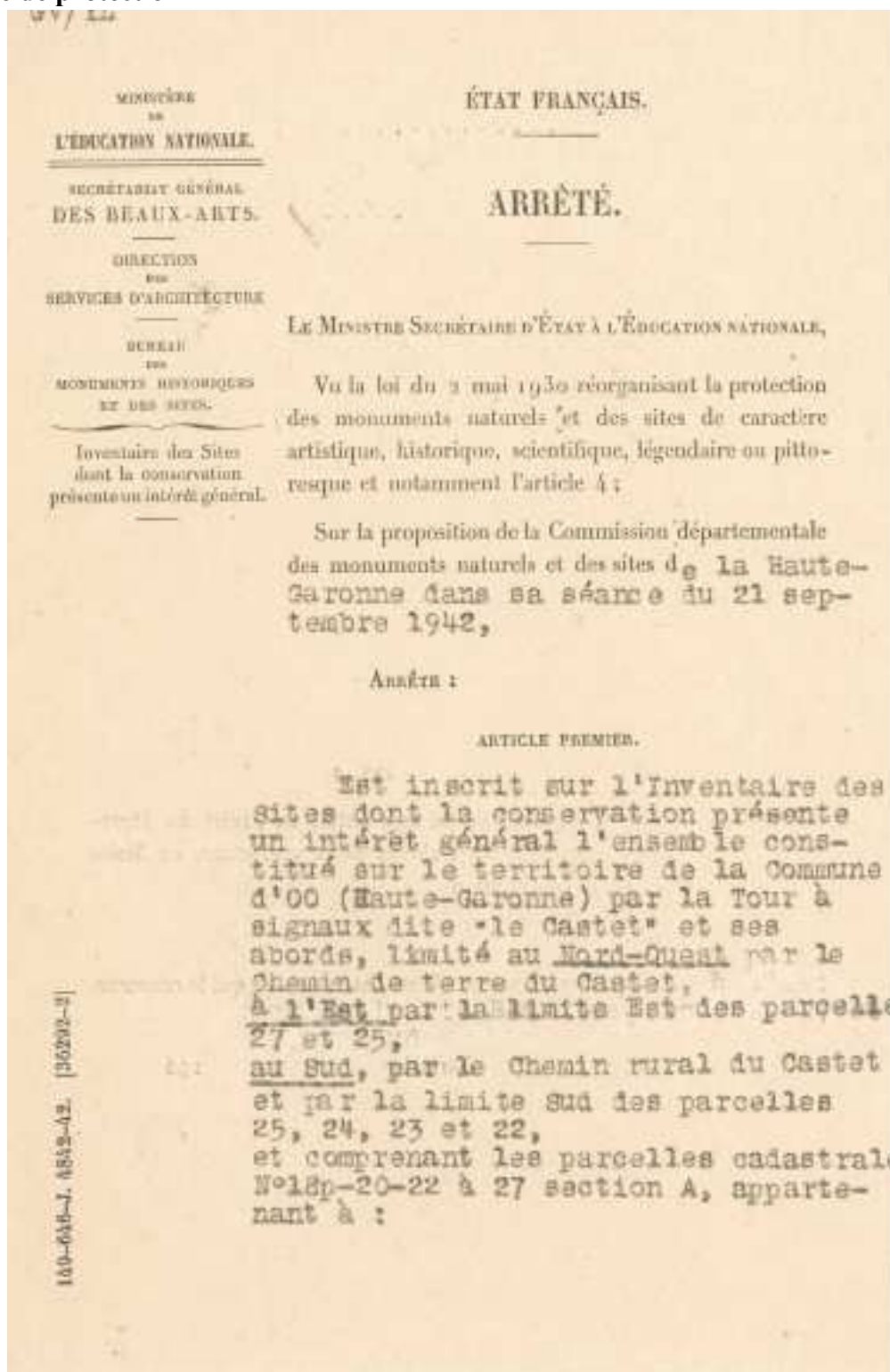


- Arrêté de protection



Commune d'OO	22 ⁸⁸ sect. A
LAURENTIIS Jules, industriel à Blajan (Haute-Garonne) .	20.24 à 26 ²³
PEFAURE, Jacques, à OO	18p, 27.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'OO ainsi qu'aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 SEPT 1914 .

À la Ministère et par délégation
Le Directeur du Cabinet.

Reyn